

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 28 janvier 2025

PV de séance

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Douarnenez Communauté :

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

1. Approbation du PV de la séance du 20 décembre 2024

2. Point d'information « RH »

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical sur les recrutements en cours et effectués dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' de l'ouest Cornouaille : le conseiller en poste à Douarnenez Communauté dans le cadre de l'OPAH précédente a été recruté par le SIOCA au 1^{er} janvier 2025. La conseillère basée à Audierne n'a pas souhaité donner suite.

Arrivée de M. Dupré et M. Loussouarn.

Le SIOCA a également recruté un second conseiller, à partir du 1^{er} février, basé dans les locaux du SIOCA, et une coordinatrice recrutée à partir du 1^{er} mars, basée également dans les locaux du SIOCA.

Arrivée de Mme Kerloc'h.

M. le Président conclue en indiquant qu'il y a actuellement 2 postes de conseillers à pourvoir, et annonce la publication prochaine d'une annonce pour le poste d'assistance du service « habitat ».

3. Avis sur les enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne

Le SIOCA est consulté par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour rendre un avis sur les enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne. Le dossier a été analysé en commission « urbanisme » du 14 janvier 2025. Les éléments de présentation du dossier sont annexés au présent rapport, ainsi que l'avis de la commission.

Madame LE MARTRET présente les éléments de la consultation (partie SDAGE et partie PGRI) ainsi que l'avis de la commission « urbanisme » du 14 janvier 2025.

Sur le programme de travail du SDAGE :

Mme Poitevin souligne qu'il est primordial d'assurer l'approvisionnement en eau de tous les territoires, en développant un maillage.

M. le Président indique qu'il faut intégrer impérativement dans le SCoT les enjeux d'eau, et notamment l'approvisionnement.

Mme Poitevin précise que le Département du Finistère achète actuellement d'anciennes carrières pour créer des réserves d'eau, mais que ces eaux de surface sont sujettes aux pollutions. Il y a donc un double enjeu qualité/quantité.

Le comité syndical, à l'unanimité, rend un avis favorable sur le programme de travail et les enjeux du SDAGE, assorti des remarques émises par la commission et des remarques émises en séance.

Sur le programme de travail et les enjeux du PGRI :

M. le Président indique qu'il faut faire remonter au comité de bassin Loire-Bretagne les travaux engagés localement (notamment la carte d'érosion réalisée par la CCPBS) car cela permettra de préciser plus finement certains risques qui sont absents du document présenté.

Mme Poitevin acquiesce et indique que le Port Rhu à Douarnenez est totalement inondable, et s'étonne que ceci ne transparaisse pas dans le document.

Les membres du comité ajoutent qu'aucune commune du Haut Pays Bigouden, Cap Sizun ou de Douarnenez Communauté n'apparaissent dans ces axes de travail du PGRI et s'en étonnent. Tous s'accordent à dire que la prise en compte des problématiques du territoire dans ce document cadre est primordial, car il servira de base à la définition des actions menées par la suite, et il ne faut pas que le territoire soit oublié.

M. Le Cleach précise que le risque n'est pas présent partout actuellement mais qu'il y a un accroissement des petits épisodes d'inondations liés aux pluies. Le contexte évolue.

Le comité syndical considère que les seuils retenus pour être considérés comme TRI sont arbitraires et soulignent que tous les territoires soumis aux risques ont la même importance, indépendamment de leur nombre d'habitants.

Le comité syndical, à l'unanimité, rend un avis favorable sur le programme de travail et les enjeux du PGRI, assorti des remarques émises par la commission et des remarques émises en séance.

4. Débat d'Orientation Budgétaire

Dans un délai de deux mois précédent le vote du budget, le comité syndical doit tenir un débat sur les orientations budgétaires (Art L. 2312-1 du CGCT).

Ce débat a pour objectif d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement dans le cadre de la préparation du budget 2025, et d'informer sur la situation financière de la structure.

Il prend appui sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

M. le Président présente les orientations du ROB.

En l'absence de remarques, le comité syndical prend acte, à l'unanimité, de la bonne tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

5. Déclinaison de l'objectif de réduction de la consommation foncière sur les EPCI de l'Ouest Cornouaille

Monsieur le Président présente le point :

Pour rappel, la loi Climat et Résilience fixe un objectif de réduction de 50% de la consommation foncière entre 2021 et 2031 par rapport à la consommation foncière effective réalisée sur la décennie précédente. Entre 2011 et 2021, 409 ha ont été consommés en Ouest Cornouaille.

EPCI	Consommation 2011-2021	Trajectoire -50%
Douarnenez Communauté	37,6 ha	19 ha
Cap Sizun – Pointe du Raz	75 ha	38 ha
Haut Pays Bigouden	113,8 ha	57 ha
Pays Bigouden Sud	182,4 ha	92 ha
TOTAL	408,8 ha	205 ha

La Région Bretagne a engagé une modification de son SRADDET en 2023 afin, entre autres, d'intégrer ce nouvel objectif de réduction de la consommation foncière. Le SRADDET arrêté attribue à chaque territoire de SCoT des enveloppes foncières territorialisées.

Dans ce cadre, l'Ouest Cornouaille dispose d'une enveloppe de 229 ha pour la période 2021-2031, soit une trajectoire de réduction de la consommation foncière de -44%.

Le SCoT Ouest Cornouaille, dans le cadre de sa révision, devra répartir cette enveloppe foncière entre les 4 EPCI du territoire.

Un échange a eu lieu en bureau syndical du 10 décembre 2024 afin de faire émerger une première proposition de répartition. Les membres du bureau se sont accordés à l'unanimité pour répartir les 205 ha issus directement de la consommation foncière 2011-2021, en attribuant à chaque EPCI une trajectoire de -50%.

Cette trajectoire correspond à une première étape de répartition. Les 24 ha obtenus par la territorialisation du SRADDET seront territorialisés entre les EPCI de l'Ouest Cornouaille début 2025, selon des critères à définir.

M. le Président indique que les premiers échanges ayant eu lieu à diverses occasions entre les élus Ouest Cornouaillais indiquaient plutôt une volonté d'attribuer ces 24 ha à des projets dont la portée ou le rayonnement dépasseraient les limites intercommunales.

Gouvernance du ZAN et refonte du MOS :

Une refonte du MOS a été engagée en novembre 2024, afin d'y apporter des corrections portant notamment sur :

- Le reclassement des terrains de moins de 2500 m² situés en enveloppe urbaine et considérés comme ENAF en tant que terrains « consommés »
- Les corrections autres (erreurs manifestes)

Dans ce cadre, les 4 EPCI Ouest Cornouaillais ont été sollicités pour faire remonter leurs souhaits de corrections.

Les corrections apportées, lorsqu'elles seront consolidées, auront un effet sur la comptabilisation des surfaces naturelles, agricoles et forestières et des espaces urbanisés (« consommés »).

En Ouest Cornouaille, les collectivités ont remonté des souhaits de corrections pour un passage d'espaces actuellement considérés comme ENAF en espaces urbanisés à hauteur 170 ha. A ce jour, le volume de corrections qui sera accepté par la Région n'est pas connu.

Aussi, il conviendra de prendre en compte les éléments consolidés qui ressortiront de cette démarche pour effectuer la répartition des 24 ha à territorialiser.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la proposition de première étape de répartition.

6. Avis sur la modification n°2 du PLU d'Audierne

Le SIOCA est saisi en tant que Personne Publique Associée pour rendre un avis sur la modification n°2 du PLU d'Audierne. Le dossier a été analysé en commission « urbanisme » du 14 janvier 2025. Les éléments de présentation du dossier sont annexés au présent rapport préparatoire, ainsi que l'avis de la commission « urbanisme ».

Madame Madec, adjoint à l'urbanisme à Audierne, présente le projet de modification du PLU.

Le comité syndical regrette que la modification de l'emplacement réservé 14 supprime la continuité du cheminement doux.

Mme Madec quitte la séance.

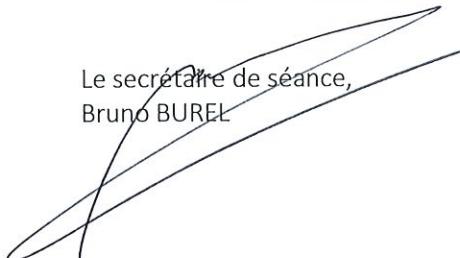
Mme Bariou présente l'avis de la commission « urbanisme » du 14 janvier 2025.

Le comité syndical, à l'unanimité, rend un avis favorable sur le projet de modification n°2 du PLU d'Audierne, assorti des remarques de la commission « urbanisme », et des remarques émises en séance.

L'ordre du jour étant écoulé, et en l'absence d'interventions supplémentaires, la séance est clôturée.



 Le Président,
 Yannick LE MOIGNE
 Syndicat Intercommunal
 Ouest Cornouaille
 Aménagement



 Le secrétaire de séance,
 Bruno BUREL